



PÔLE RESSOURCES Moyens Généraux

CONVENTION PRÊT STRUCTURE GONFLABLE

Entre,

Le Comité Départemental de Basket-Ball, Association loi 1901, situé 47-49 rue Gutenberg 42100 SAINT-ETIENNE.

Représenté par Jean-François BOURGEON, son Président,
ci-après dénommée « le Comité »

ET

Raison sociale :

Adresse :

Représenté(e) par :

ci-après dénommé « le demandeur ».

▪ PRÉAMBULE

Le Comité de la Loire de Basket-Ball est propriétaire et gestionnaire des équipements suivants :

- 1 structure gonflable 5x5 modulable en 2 demi-terrains (hauteur paniers 2m60)
- 1 structure gonflable 3x3 ½ terrain (hauteur panier modulable 2m60 ou 3m05)

Les structures gonflables sont des outils d'animation et de promotion du Basket-Ball.

Elles peuvent être mis à disposition des scolaires, des villes, des clubs, de la Ligue Régionale, des Comités Départementaux voisins et de nos partenaires.

Les partenaires, visuellement présents sur les structures, ne doivent en aucun cas être retirés lors des animations.

Deux modes de fonctionnement sont proposés :

- Autonomie : le demandeur assure lui-même l'animation de la structure (réservé aux clubs, Comités, Ligues)
- Animation : participation du CT du Comité pour animer une situation pédagogique à l'intérieur de la structure

AUTONOMIE	ANIMATION
Lors de la mise à disposition, l'enlèvement a lieu au siège du Comité : COMITE DE LA LOIRE DE BASKET-BALL 47-49 rue Gutenberg, 42100 SAINT-ETIENNE	Le transport, montage et démontage, retour au lieu de chargement est effectué par le CT du Comité. ✓ Disponibilité : tous les jours de la semaine.

- ✓ Disponibilité : tous les jours de la semaine et week-end.
- ✓ Un emplacement de 40x20 m (format terrain complet) est nécessaire sur surface plane, ferme et sèche.
- ✓ Une alimentation électrique (220 V) est à prévoir.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, la structure ne sera pas montée en cas de vent violent ou de forte pluie.
- ✓ Le transport, montage et démontage, retour au lieu de chargement est effectué sous la responsabilité du demandeur.
- ✓ La responsabilité de l'organisation incombe au demandeur.

Une caution de sera demandée lors de la réservation de la structure gonflable (voir tarifs).

Au retour de la structure à son lieu de stockage, une vérification sera effectuée.

- ✓ Un emplacement de 40x20 m (format terrain complet) est nécessaire sur surface plane, ferme et sèche.
- ✓ Une alimentation électrique (220V) est à prévoir.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, la structure ne sera pas montée en cas de vent violent ou de pluie.
- ✓ Il sera demandé une participation financière pour l'animation du salarié (voir tarifs)

Restauration : Le repas du salarié est à la charge de l'organisateur.

▪ TARIFS

Une facture sera adressée à l'issue de la manifestation.

- « Autonomie » : 50 €
- « Animation » : 100 € la demi-journée / 150 € la journée
- Caution : 1 000 € par 1/2 terrain

▪ RÉSERVATION

La réservation sera effective lorsque le Comité de la Loire de Basket-Ball aura reçu la totalité des pièces suivantes :

- ✓ Convention datée et signée.
- ✓ Chèque de caution libellé à l'ordre du Comité de la Loire de Basket-Ball.
- ✓ Le règlement suivant tarif (encaissé à l'issue de la manifestation).

▪ ANNULATION

- Si l'annulation de la manifestation est faite avant la date prévue, le règlement sera restitué.

- Si l'annulation intervient alors que le responsable de la structure gonflable s'est déplacé (intempéries imprévus, etc...), le règlement sera encaissé.

▪ CHOIX DE LA PRESTATION

Terrain 5x5 (complet)

½ terrain 5x5

Terrain 3x3

Autonomie

Animation par le CT ½ journée

Animation par le CT journée

Date :

Durée : jour(s)

Heure de début de l'animation :

Heure de fin de l'animation :

Lieu de l'animation :

▪ PAIEMENT ET CAUTION

Coût total : €

Caution : 1 0000 €

2 000 €

Réservation effective à réception de la convention et des chèques (caution + paiement séparément)

Fait à

Le

Pour le Comité de la Loire de
Basket-ball,
le Président,
Jean-François BOURGEON

Pour le demandeur,

Nom :

Signature :

Signature :